



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : / /

Dossier complet le : / /

N° d'enregistrement :

1 Intitulé du projet

Ombrières agricoles - Bizanet (11)

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

R&S

Raison sociale

SAS

N° SIRET

92178240500010

Type de société (SA, SCI...)

Societes

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

Lebreton

Prénom(s)

Fabien

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
30. Installations photovoltaïques de production d'électricité (hormis celles sur toitures, ainsi que celles sur ombrières situées sur des aires de stationnement), 30A	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en l'installation d'ombrières agricoles. M. Fabien PRADAL, agriculteur, sur une surface de 17,4 ha sur la commune de Bizanet. La 5,6 ha de cette surface sont actuellement exploitées en vigne, tandis que les autres parcelles sont en friche (parcelles actuellement brûlées lors de l'incendie du massif des Corbières de 2025). M. PRADAL souhaiterait remettre en prairie ces parcelles pour y développer une culture fourragère. Le site du projet sera clôturé sur 16,76 ha pour l'implantation du projet. La clôture sera effectuée au moyen d'un grillage souple à maille large permettant le passage de la petite faune, d'une hauteur hors sol de 2m. La puissance du projet est de 9,77 Mwc. L'implantation des ombrières seront (sur une surface projetée au sol de 3,95 ha) à une hauteur maximale de 3,2m et une hauteur de 1m50 au point le plus bas. Ces structures seront ancrées dans le sol par des pieux battus et implantées de manière à suivre le sens de travail de la parcelle agricole. Les ombrières sont suffisamment espacées (au moins 2cm) pour que l'eau coule sous les ombrières. L'accès se fera par un portail de 5m de large via un chemin d'exploitation qui sera renforcé. Le projet comprend aussi l'installation d'un poste de livraison (PDL) de 27m², 2 postes de transformations (PTR). Une citerne de 120 m³ à l'entrée.

4.2 Objectifs du projet

Le projet qui se situe sur la commune de Bizanet vise à implanter des ombrières agricoles destinées à la culture fourragère sur un terrain de 17,4 hectares. Les vignes actuellement présentes sur les parcelles concernées par le projet seront arrachées. En effet, la végétation environnante a été fortement endommagée, voire détruite, par l'incendie du massif des Corbières survenu en 2025. Cet incendie a fragilisé l'écosystème local (déjà complexe et enclin à la sécheresse) et altère la qualité des sols, rendant les conditions de culture de vignes défavorables sur les parcelles initiales. M. PRADAL arrachera prochainement le 5,6 ha de vignes et les replantera sur une autre parcelle. Il souhaiterait remettre en prairie ces parcelles pour y développer une culture fourragère. Le dimensionnement de l'installation est prévue afin de garantir le maintien de la production fourragère (en y diminuant l'évapotranspiration) et donc de la surface agricole. La production annuelle d'électricité renouvelable, estimée à 14,84 GWh environ soit l'équivalent de la consommation d'environ 2 922 foyers, contribuera à l'atteinte des objectifs de l'Occitanie à devenir une région à énergie positive à l'horizon 2050.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Le calendrier du chantier sera adapté afin de limiter les impacts sur l'environnement. Les travaux sont prévus pour une durée de six mois (entre septembre et mars). Une clôture de 2 mètres de hauteur sera installée sur le pourtour du site. Un semis de prairie sera réalisé avant toute autre intervention sur la parcelle, conformément aux recommandations issues des retours d'expérience partagés par la FNO concernant les premiers projets d'ombrières agricoles (un sursemis sera effectué en fin de travaux). Il y aura 563 ombrières 4H7 portant chacune 28 modules de 620Wc (mesurant 2382 x 1134mm, fiche technique en Annexe 9) inclinées à 22°. La surface projetée au sol d'une ombrière (sans incorporer les 2cm d'interstices assurant l'écoulement de l'eau tous les mètres sous l'ombrière) entre chaque module à cette surface est d'environ 70,13 m². La distance entre une rangée d'ombrière et la suivante est d'environ 8,75m (Annexe 8). Les ombrières sont reliées à 25 onduleurs SUN2000-215KTL (fiche technique en Annexe 10), eux-mêmes connectés aux transformateurs 20 kV logés dans 2 PTR. Ces 2 PTR sont reliés au réseau public de distribution d'électricité (RPD) au travers des PDL. Le projet sera raccordé au RPD en antenne plein câble (240 mm² Alu) depuis les PDL jusqu'au poste source de LIVIERE via une tranche suivant le tracé de la route sur 11,56 km (Annexe 5). Les PDL et les PTR seront livrés préfabriqués et installés à l'aide d'un camion-grue à l'entrée de la parcelle et aux abords du chemin (indiqué en Annexe 5). Ils seront installés dans une fouille de 20cm de profondeur environ, aplaniée, sur un lit de sable ou de tout-venant. Aucune fondation béton n'est nécessaire. À la fin des travaux la haie à planter ou à renforcer en périphérie de la parcelle sera

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Sur le plan énergétique, les ombrières seront télé-surveillées par la société R&S située à Paris. La maintenance sera effectuée par une société locale, formée et habilitée à la maintenance photovoltaïque (nettoyage à l'eau sans produits chimiques). L'entretien des haies sera effectué hors période de nidification des oiseaux (période qui débute de mars à mi-août). Cela permettra de maintenir des sites de nidification favorables en maintenant des haies plus denses et en meilleure santé. L'entretien de la haie, permettra de maintenir le corridor écologique présent. La clôture disposera également de passes à petite faune, assurant la transparence du site vis-à-vis de la petite faune. En fin d'exploitation, les travaux de démantèlement incluront le démontage des modules et structures, le retrait des structures et câblages, et enfin la remise en état du terrain à un état proche de l'état initial. Les ombrières pourront être retirées sans conséquence pour la parcelle. En ce qui concerne les déchets, la problématique du volume produit par les ombrières en fin d'exploitation est anticipée par un taux de recyclabilité des modules de 95% (collectes par SOREN).

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet fera l'objet d'une demande préalable de travaux conformément à l'Article R421-9 du code de l'urbanisme.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Superficie des parcelles agricoles Surface cloturee Surface projete des modules Puissance installée	(171 433 , m²) (167 600, m²) (39 483, m²) (9,77, MWc)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : " Lat. : "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Zone A du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Bizanet ou sont admises les constructions et installations nécessaires aux équipements d'interet collectif et aux services publics.

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	Le projet n'entre dans le perimetre d'aucune ZNIEFF. Le site le plus proche est la ZNIEFF de type II - n°910030612- "Collines narbonnaises" a 200 m a l'Est du site.
En zone de montagne ?	☐	☒	D'apres le site de l'Observatoire des Territoires, tenu par l'Agence Nationale de la Cohesion des Territoires, la commune de Bizanet est situee en zone de montagne au titre de l'agriculture et au titre de l'urbanisme.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	Le projet n'est couvert par aucun arrete de protection de biotope.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	D'apres le site de l'Observatoire des Territoires, la commune de Bizanet n'est pas consideree comme une commune littorale.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	Parc Naturel Regional - FR8000042- « Narbonnaise en Mediterranee » situe a 52m au Sud du projet.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	Plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) dans le département de l'Aude de 4eme echeance, approuve par arrete prefectoral en date du 2 juillet 2024.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	Le projet est situe en dehors de tout site inscrit au patrimoine mondial, de sa zone tampon, d'un monument historique ou de ses abords, ainsi que de tout site patrimonial remarquable.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	L'emprise est situee en dehors de tout site RAMSAR. D'apres le reseau partenarial des donnees sur les Zones Humides, le projet ne se situe pas dans une zone humide ayant fait l'objet d'une delimitation. (https://sig.reseau-zones-humides.org/)
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	Bizanet est couverte par un PPRN. Pas de PPRT sur la commune de Bizanet.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	Le PPRI de l'Orbieu a ete approuve par arrete prefectoral le 1er decembre 2004. Le projet est situe hors zone d'alea.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	Aucun sol potentiellement pollue (site Georisque.gouv). Aucun ancien site industriel (site Georisque.gouv.basias)
Dans une zone de répartition des eaux ?	☒	☐	D'apres la prefecture de l'Aude Bizanet se situe dans la ZRE « Aude mediane », etablie par l'arrete prefectoral du 10 aout 2010.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	Le projet ne se situe pas dans un perimetre de protection rapproche d'un captage d'eau destine a la consommation humaine ou d'eau minerale naturelle. (https://www.sandre.eaufrance.fr/atlas/srv/fre/catalog.search)
Dans un site inscrit ?	☐	☒	Le site inscrit le plus proche est - Abbaye de Fontfroide - 1988/09/15 : inscrit MH ; 2001/02/21 : classe MH. Situee a 3,4 Km au Nord du projet.

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	La natura 2000 la plus proche est a 1,8km au Nord du projet (FR9112008- Corbieres orientales)
D'un site classé ?	☐	☒	Le site inscrit le plus proche est - Abbaye de Fontfroide - 1988/09/15 : inscrit MH ; 2001/02/21 : classe MH. Situee a 3,4 Km au Nord du projet.

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	L'exploitation ne necessitera l'utilisation de la ressource en eau que lors du nettoyage des panneaux. La frequence de ce nettoyage est definie au cas par cas suite aux preconisations etablies lors la maintenance annuelle. Les volumes sont de l'ordre de 0,1 litre par m² environ 1 fois par an soit 17 143 litres pour les 171 433 m² de panneaux. Pendant les travaux, la consommation en eau
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	Le battage/vissage des pieux, solution retenue pour les fondations du projet, n'implique aucun drainage ou modification des masses d'eau souterraines. Les ombrières ne sont pas etanches et laissent passer l'eau entre les modules.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	Pas de deblais/remblais ni terrassement (a l'exception de la plateforme support de la bache incendie).
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☒	☐	Aucun export de terre n'est a prévoir.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☒	☐	Sans objet

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Les ombrières photovoltaïques n'entreront pas en interaction avec les ressources/equipements d'alimentation en eau potable/assainissement (en dehors de la consommation d'eau pour le nettoyage des panneaux, dont les volumes sont limités). Aucun raccordement n'est prévu sur les reseaux d'eau potable ou d'assainissement.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Le calendrier de travaux sera adapté pour limiter au maximum l'impact sur la faune et la flore (Septembre à Mars). Pour permettre une bonne insertion paysagère et maintenir un corridor écologique, la préservation et le renforcement de la haie sur la périphérie nord du terrain est prévue.
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	L'emprise du projet ne se situe pas sur un site Natura 2000 (le plus proche est à 3,4 km). L'installation du projet n'aura pas d'impact sur la faune et la flore du site Natura 2000. La zone du projet n'a pas de sensibilité écologique (faune, flore, habitat).
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Le projet se situe sur une parcelle située en zone A du PLU, à vocation Agricole. 5,6 ha de la surface du projet est actuellement exploitée en vigne, tandis que l'autre moitié est en friche. L'objectif étant d'y développer une production fourragère. L'installation est réversible, sans imperméabilisation ni modification topographique significative.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	Pas de PPRT sur la commune de Bizanet.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	Le PPRI de l'Orbieu sur la commune de Bizanet. Le projet est situé hors zone d'aléa.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	Sans objet
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	Sans objet

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☐	☒	Trafic limite a la periode de chantier prevue pour une duree de 2 mois. (Environ 20-25 camions). Pas d'augmentation notable du trafic en phase d'exploitation.
	Est-il source de bruit ?	☐	☒	Bruit temporaire et limite en phase travaux
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	Aucune emission de bruit durant la phase d'exploitation.
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	Sans objet
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	Sans objet
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	En chantier, le battage/vissage des pieux, circulation peuvent emettre des vibrations localisees et temporaires.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	Sans objet
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	Aucune source d'emission lumineuse supplementaire n'est prevue.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	Les ombrières ne seront pas eclairees.
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	En phase travaux, des emissions de poussieres sont possibles (tranchees, circulation des engins) mais seront temporaires et circonscrites au site. En phase exploitation, le projet ne sera a l'origine d'aucun rejet atmospherique autre que ceux deja generes par les travaux de fauches.
Émissions	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☒	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	Sans objet
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	Les déchets générés en phase travaux seront majoritairement non dangereux, produits en faible quantité et gérés via un SOSED. En exploitation, seuls quelques déchets liés à la maintenance (pièces defectueuses) sont attendus. En fin de vie, les modules photovoltaïques seront recyclés à 95 %.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Le projet n'est pas situé dans un site présentant un patrimoine architectural, culturel, archéologique ou paysager.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	Le projet s'inscrit dans une démarche de diversification et de valorisation des terres. Suite à un incendie survenu après la signature du projet, ayant entraîné la perte de la végétation présentes (sauf pour les vignes qui seront replantées), les parcelles aujourd'hui en friche seront réhabilitées en prairie afin de développer une production fourragère. Les installations sont réversibles, sans ...

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Les ombrières agricoles permettront de valoriser les parcelles remises en prairie grâce à la culture de fauche, dans une approche respectueuse de l'environnement et du territoire. Les principales incidences seront générées par les travaux de mise en place des ombrières agricoles. Cependant, aucune voirie ou éclairage supplémentaire ne sera créé, aucun terrassement n'est prévu (excepté la plateforme incendie), et les autres opérations nécessaires (creusement des tranchées, battage...) auront un impact temporaire et localisé au site (bruit, vibration, poussières, trafic, limité à la durée des travaux). Les mesures suivantes permettent d'éviter les impacts notables : - Maintien et amélioration des haies existantes - Renforcement du chemin existant - Implantation de haies là où elles sont absentes au nord du site - Respect topographique du terrain - Limitation de la surface imperméabilisée (poste de livraison, en bordure du voirie) - Entretien régulier et suivi permanent de la parcelle - Calendrier de travaux adaptés (Septembre à Mars) - Cloture disposant de passage à petite faune - Utilisation d'ombrières bipieux garantissant la mécanisation aisée de la parcelle (zéro phyto) - Valorisation de la parcelle via les ombrières agricoles - Matériel homologué, insonorisé et entretenu régulièrement

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet n'engendrera pas d'impacts significatifs sur l'environnement. La culture de fauche sur les parcelles s'est avérée être l'activité la plus adéquate au vu de la situation actuelle. Le maintien d'une prairie permanente dédiée à cette culture protégée par des ombrières est la meilleure valorisation pérenne que l'exploitant peut faire de cette parcelle. De plus, la prairie permanente stockera du carbone en même temps que l'installation produira de l'électricité faiblement carbonée. Des lors, au vu de la nature du projet et de l'absence d'effets négatifs notables sur l'environnement et le suivi annuel imposé par la réglementation, nous estimons qu'il n'est pas nécessaire que le projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

 Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom

Prénom

Qualité du signataire

À

Fait le / /



Signature du (des) demandeur(s)